



Date de dépôt : 10 juin 2025

Rapport

**de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation
des parkings (FP) pour l'année 2024**

Rapport de Caroline Marti (page 3)

Projet de loi (13638-A)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2024 ;
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings du 3 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2024 est approuvé.

Rapport de Caroline Marti

La commission des transports a étudié le projet de loi 13638 lors de sa séance du 3 juin 2025, sous la présidence de M. Pascal Uehlinger, en présence de M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet. La commission remercie M^mc Pauline Ley de la qualité du procès-verbal.

Audition de la Fondation des parkings

M. Antoine de Raemy, président, et M. Damien Zuber, directeur général

M. de Raemy indique que les comptes consolidés font état d'un produit de 65 millions de francs, soit une augmentation de 32% par rapport à 2023. Les charges augmentent quant à elles de 30%. Le résultat opérationnel est en hausse de 36%, le résultat avant parts minoritaires progresse de 18%, et le résultat de l'exercice affiche une croissance de 58%, ce qui qualifie l'année 2024 de très bonne pour la fondation.

M. Zuber expose les éléments du bilan, lui aussi en augmentation en raison de la consolidation résultant de la prise de participation majoritaire dans les sociétés gestionnaires des parkings de Cornavin et de Plainpalais. Il signale que l'actif courant s'élève à 87 millions de francs, dont 82 millions en liquidités, ce qui permet à la fondation de faire face aux investissements à venir, notamment la réalisation de plusieurs parkings relais : le P47, le P+R de Trèfle-Blanc, le P+R de Satigny, le P+R de Bernex-Saint-Mathieu, le P+R de Vailly définitif et celui d'Hermance.

M. Zuber mentionne également les implantations géographiques, à l'échelle suisse et cantonale, des vélostations équipées du système Velocity, développé par la Fondation des parkings.

Fin 2024, la fondation gère 213 parkings voitures, 60 parkings motos et 58 vélostations, ce qui représente environ 90 000 places de stationnement tous modes confondus, réparties de manière équilibrée entre les parkings et la voie publique. Il précise que la fondation est ainsi le plus grand opérateur de stationnement en Suisse, bien qu'elle n'opère pratiquement que dans le canton de Genève.

Concernant les abonnements et les baux, la fondation enregistre 17 000 abonnements autos et 1300 abonnements motos. L'évolution du nombre de places hors voie publique montre une stabilité des places voitures, ainsi qu'une augmentation des places motos et vélos. Le nombre de places dédiées à l'autopartage (Mobility) ainsi que de points de recharge électrique pour voitures et motos est en forte augmentation : à fin 2024, on compte

450 points de charge dans 45 parkings et 138 véhicules Mobility dans 27 parkings, positionnant la fondation comme le deuxième fournisseur de places pour Mobility en Suisse, après les CFF. Le nombre d'abonnements voitures est stable, alors que les abonnements motos et vélos sont en hausse. A l'inverse, le nombre de macarons annuels est en baisse, avec 25 400 macarons délivrés aux habitants et 1700 aux professionnels, pour un total de 27 000 macarons, contre environ 30 000 les années précédentes. Cette baisse est attribuée à l'introduction de nouveaux critères d'attribution.

Questions des commissaires

Question : Quel est l'état actuel de la compensation du stationnement ? Qu'en est-il du solde de places à créer ou à supprimer ?

Réponse : La compensation est coordonnée par l'office cantonal des transports, auquel la Fondation des parkings participe dans le cadre d'un comité de suivi. La fondation assiste à deux réunions annuelles et elle transmet à l'OCT l'ensemble des places disponibles susceptibles d'être utilisées pour la compensation. Selon les informations disponibles, des projets sont mis en œuvre chaque année conformément à la loi sur la compensation, impliquant la suppression de places sur voirie et leur remplacement dans des parkings propriétés de la fondation ou gérés par elle.

Question : Les offres d'abonnements des P+R comprennent actuellement le stationnement et l'abonnement des transports publics valable en zone 10 (tout Genève). La fondation évalue-t-elle la possibilité d'élargir cette offre avec des abonnements de transports publics permettant de se déplacer au-delà de la zone 10 ?

Réponse : L'abonnement le plus vendu est celui combinant le stationnement dans les parkings de la fondation et l'accès à la zone Unireso 10. Pour les usagers ayant des besoins différents, seul le volet stationnement est vendu par la fondation ; les usagers doivent alors se procurer par leurs propres moyens ou via leur entreprise la partie correspondant aux transports publics. La fondation ne propose actuellement pas d'abonnements incluant d'autres zones que la zone 10. Des discussions sont en cours pour élargir cette offre, mais elles portent plutôt sur un abonnement incluant une offre de stationnement hors de Genève et l'abonnement TPG zone 10.

Question : Le rapport de gestion mentionne une réduction du nombre de places globales dans les P+R, en lien avec la fermeture du P+R de Meyrin-Gravière et la baisse du quota de places dans celui de Pré-Bois. Quelles en sont les raisons ?

Réponse : Ces parkings ont été récupérés par leurs propriétaires, ce qui empêche leur exploitation comme P+R. Les parkings de la gare de Meyrin et de Meyrin-Gravière ont définitivement quitté le portefeuille de la fondation. Le parking de Pré-Bois, en revanche, existe toujours, mais son quota de places a été réduit, car l'aéroport a récupéré une partie de la surface pour son propre usage.

A la demande de la commission, les taux d'occupation des différents parkings relais ont été transmis ultérieurement et correspondent à l'annexe 2 du rapport.

Question : Qu'est-ce que la fondation entend par « parking habitantes », s'agit-il de parkings privés situés sous les immeubles d'habitation ?

Réponse : Les parkings habitantes sont des parkings publics accueillant des habitantes. La fondation dispose peu ou pas de parkings strictement privés. Plusieurs parkings destinés aux habitants ne sont pas directement situés sous les logements. C'est notamment le cas des parkings : Butini, situé sous un réservoir d'eau des Services industriels de Genève ; des Tilleuls, à proximité des voies ferrées ; du Vieux-Moulin et des Grandes-Communes à Onex, situés à proximité de logements sans en être sous-jacents. Par ailleurs, certains parkings publics sont mutualisés et peuvent servir à plusieurs usages : stationnement P+R, stationnement pour habitants, stationnement commerçant. C'est notamment le cas du parking de Chêne-Bourg.

Question : Qui assume la perte locative d'un parking géré par la fondation, mais dont elle n'est pas propriétaire ?

Réponse : Dans la majorité des cas, ce n'est pas la fondation qui assume ce risque, celle-ci agissant dans le cadre d'un contrat de gestion simple. Certaines exceptions existent cependant. Les contrats actuels de gestion sous mandat sont souvent de courte durée. L'objectif de la fondation est de pérenniser ces mandats par des contrats à plus long terme, dans lesquels elle pourrait alors assumer une part du risque financier.

Question : Qu'en est-il des taux d'occupation des parkings de la fondation, en particulier les parkings vélos ?

Réponse : La Fondation des parkings transmet chaque année au Conseil d'Etat des statistiques d'occupation concernant l'ensemble de ses parkings, qu'ils soient destinés aux voitures, aux motos ou aux vélos. Pour l'année 2024, le taux moyen d'occupation des parkings voitures appartenant à la fondation et gérés par celle-ci s'établit à 85%. Les taux d'occupation pour les parkings vélos et motos sont quant à eux de 50% en moyenne. Il précise que ces chiffres

représentent des moyennes globales et que certaines installations présentent des taux d'occupation supérieurs ou inférieurs. La fondation analyse les taux d'occupation sur une base mensuelle, dans l'objectif de maintenir une occupation optimale comprise entre 85% et 90%, afin d'éviter à la fois la saturation et la sous-utilisation des infrastructures. Pour ce faire, elle recourt à différents leviers tels que la tarification, la gestion des quotas d'abonnements et d'autres outils disponibles.

Question : L'application Velocity, qui nécessite des mises à jour fréquentes, représente un point faible du fonctionnement des vélostations. Par ailleurs, l'usage de cette application questionne quant à la protection des données. Une alternative est-elle envisagée pour les usagères ne souhaitant pas transmettre autant de données, ou est-ce que cette application restera le seul moyen d'accéder aux vélostations ?

Réponse : Velocity est un outil développé en interne par la Fondation des parkings. Il a été adapté et amélioré au fil du temps. Cet outil est également demandé par d'autres exploitants de vélostations en Suisse. L'application est très sécurisée et joue un rôle dissuasif contre les vols de vélos. La création de cet outil, en 2018, est née de l'absence d'alternatives existantes en Suisse et en Europe pour la gestion des accès et des paiements liés aux vélostations. Il ne s'agit pas d'une application au sens traditionnel mais d'une web app, accessible depuis tout terminal. Les données personnelles ne sont pas collectées, l'outil se connectant uniquement au compte SwissPass de l'utilisateur. Les utilisatrices doivent éventuellement effectuer des mises à jour si elles n'ont pas utilisé la web app depuis longtemps. L'application ne doit être utilisée que lors de l'achat d'une prestation ou de la mise à jour des données. Une fois l'abonnement activé, l'accès à la vélostation peut se faire directement avec une carte ou un code QR sur le téléphone, sans réutiliser l'application. Ainsi, un abonné annuel, par exemple, ne doit utiliser qu'une seule fois l'application, sauf en cas de modification du service souscrit.

Question : Quelle part des utilisatrices choisissent l'offre gratuite pendant les 24 premières heures par rapport à la part de celles utilisant un abonnement longue durée ?

Réponse : La grande majorité des utilisatrices sont titulaires d'un abonnement annuel, suivies par les abonnements mensuels. L'utilisation à la journée reste minoritaire, bien qu'elle représente un volume significatif. Depuis l'instauration de la gratuité pour les premières 24 heures, le nombre d'utilisatrices a été multiplié par quatre.

Questions : Quelles sont les raisons qui ont amené la Fondation des parkings à choisir l'installation de bornes de recharge électrique lentes plutôt que des rapides ? Ce choix sera-t-il maintenu à long terme ?

Réponse : Pour l'instant, la fondation équipe presque tous ses parkings avec des bornes lentes, mais des projets de bornes rapides sont à l'étude. Les installations de bornes rapides en plein air seront gérées par les SIG. Le plan d'action du stationnement prévoit, en collaboration avec les SIG, l'installation de bornes rapides dans les parkings de la fondation, notamment en extérieur, à proximité des grands axes routiers. Ces installations seront en courant continu. Un plan de déploiement est en cours d'élaboration. A terme, des parkings souterrains seront également équipés afin de répondre aux besoins, notamment des professionnels. Il rappelle que la loi sur les taxis et véhicules de transport avec chauffeur impose une électrification complète de la flotte d'ici 2030. La fondation, en partenariat avec les SIG, prévoit d'être en mesure de fournir les solutions de recharge nécessaires.

Question : Qu'en est-il de la fiabilité des bornes de recharge pour véhicules électriques ? Des dysfonctionnements ont été signalés en particulier des cas où la recharge ne se ferait pas.

Réponse : Les bornes sont très fiables dans l'ensemble. Il existe toutefois des problèmes spécifiques de compatibilité logicielle avec certains véhicules d'une marque en particulier, à savoir Tesla, dont la configuration peut poser des problèmes de communication avec l'équipement de charge. Par mesure de sécurité, la recharge ne se fait alors pas. Ce problème est lié au logiciel du véhicule. La plupart des véhicules ne rencontrent pas de difficulté à se recharger. Lorsqu'un dysfonctionnement est signalé, une vérification est effectuée avec le client, notamment pour examiner la possibilité d'une mise à jour logicielle. Des pistes d'amélioration sont par ailleurs actuellement explorées.

Questions : Quel est l'impact des travaux en ville de Genève sur les détenteurs de macarons ? Existe-t-il un mécanisme de compensation, y compris financière, pour les usagers lésés dans leur quartier ?

Réponse : Aucune compensation financière n'est prévue dans ce cas. La problématique relève de la compétence de la Ville de Genève. La fondation propose toutefois certaines alternatives dans ses parkings, avec des tarifs préférentiels pour les détenteurs de macarons. Par ailleurs, lorsque des usagers signalent des difficultés à trouver une place dans leur secteur, il arrive, en accord avec le département concerné, que les détenteurs de macarons soient autorisés à stationner dans un secteur adjacent.

Questions : S'agissant du paiement du stationnement par téléphone mobile via des prestataires externes, les commissions prélevées par ces services étaient modiques à l'origine, mais elles ont progressivement augmenté pour atteindre aujourd'hui environ 4% à 5%. Quelle attention la fondation porte-t-elle à cette évolution ? Serait-il possible de développer une application propre permettant de réduire les commissions perçues ?

Réponse : Six prestataires externes travaillent actuellement avec la Fondation des parkings pour ce type de service. Il est néanmoins toujours possible de payer directement sur les horodateurs, sans surcoût. La fondation est l'une des rares entités en Suisse à offrir encore l'ensemble des modalités de paiement directement sur les horodateurs.

Question : Un plafond de 5% a été instauré pour les commissions sur les services de base. Cependant, il existe une série d'options complémentaires proposées par les prestataires pour lesquelles les commissions pourraient grimper jusqu'à 20%. Est-ce correct ?

Réponse : C'est correct. Un appel d'offres a été lancé et les conditions pour devenir prestataire de paiement à Genève, tant dans les parkings en ouvrage que sur la voie publique sous gestion de la fondation, imposent un plafonnement des commissions à 5%. Les tarifs des six applications disponibles peuvent être consultés sur le site geparc.ch, avec une fourchette de commissions allant de 2% à 5%. Genève est la seule région à avoir imposé un tel plafonnement, citant l'exemple de la Belgique où les commissions peuvent atteindre 15%. Ce service apporte une réelle valeur ajoutée et permet d'éviter que les collectivités publiques n'assument les frais liés à l'encaissement. La commune perçoit l'intégralité de la taxe de stationnement. Les commissions sont à la charge de l'utilisateur final. Il existe par ailleurs des services complémentaires susceptibles d'entraîner des frais additionnels.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13638 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Article unique : pas d'opposition, adopté

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13638 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13628 est accepté.



**FONDATION
DES
PARKINGS**

Rapport 2024

**Commission
des transports**

3 juin 2025



Compte de résultat consolidé pour l'exercice clôturant au 31 décembre

Produits	65 762 104
Charges	-53 415 105
Résultat opérationnel	12 347 000
Résultat avant parts minoritaires	18 156 333
Résultat de l'exercice	16 929 328

Bilan consolidé pour l'exercice clôturant au 31 décembre

Total de l'actif courant	87 063 184
Total de l'actif immobilisé	189 244 389
Total de l'actif	276 307 573
Total des engagements à court terme	34 060 846
Total des engagements à long terme	11 128 399
Total des fonds étrangers	45 189 245
Total des fonds propres	231 118 327
Total du passif	276 307 573

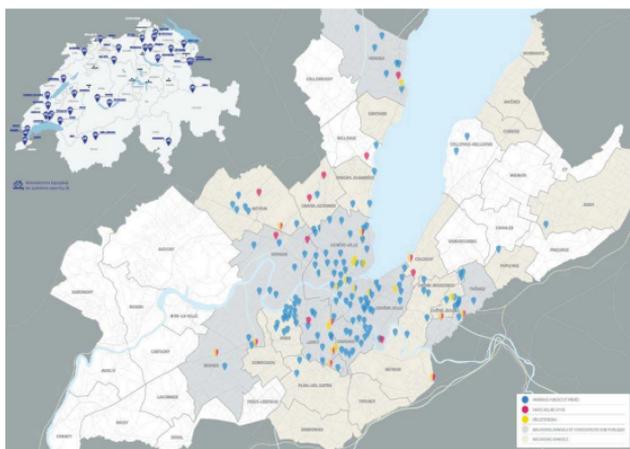
3

Commission des transports

03.06.25


 FONDATION
DES
PARKINGS

Cartes des parkings et vélo-stations sous gestion



4

Commission des transports

03.06.25


 FONDATION
DES
PARKINGS

Total des places sous gestion

Typologies	Parkings et vélostations	Voie publique	Total
Voitures	31 144	27 247	58 391
Motos	2 718	19 144	21 862
Vélos	8 980		8 980
Total	42 842	46 391	89 233

5

Commission des transports

03.06.25



Nombre d'abonnements et baux

Types de parking	Voitures	Motos
Parkings de la Fondation		
P+R	3 497	0
Habitants/Publics	2 264	283
Nuit	10	0
Parkings de tiers		
P+R	535	0
Habitants/Publics	5 602	663
Nuit	26	0
Parkings de l'Etat	2 134	257
Parkings des HUG	2 628	0
Abonnements multiparkings motos	0	76
Total	16 696	1 279

6

Commission des transports

03.06.25



Places dans les parkings et vélostations



7

Commission des transports

03.06.25



Places autopartage et points de recharge électrique voitures/motos



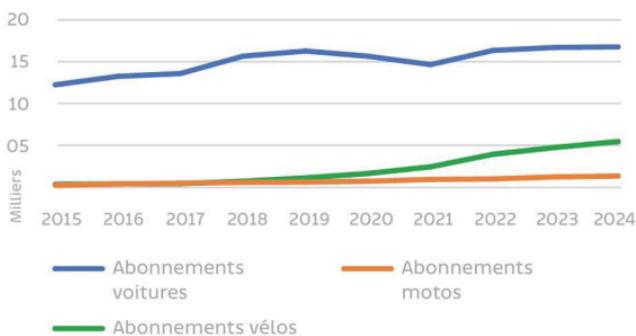
8

Commission des transports

03.06.25



Abonnements de parking



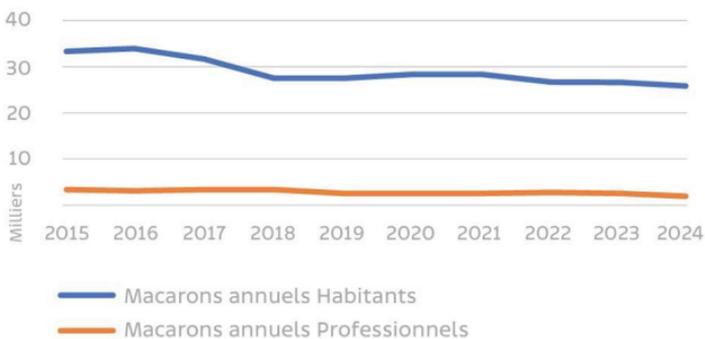
9

Commission des transports

03.06.25



Macarons annuels



10

Commission des transports

03.06.25



— Questions - Réponses

11

Commission des transports

03.06.25



ANNEXE 2

Taux occupation P+R 2024 CTGC 2025-06-04.xlsx

Nom Zone	Rue	No NPA	Lieu	Etat locatif au 31.10.24	Comp- tage	Capacité	Occup	Taux occup
P+R Versoix Autos				89		78	78	100%
P+R Bernex Autos	Rue de Bernex	229	1232	Confinignon	149	258	149	58%
P+R Bout-du-Monde	Route de Vessy	14	1206	Genève	72	89	72	81%
P+R Frontenex	Plateau de Frontenex		1223	Cologny	2	27	25	25
P+R Méyrin Gravière	Avenue Sainte-Cécile	33	1217	Meyrin	24	52	46	100%
P+R Pré-Bois	Chemin des Papillons		1216	Cointrin	64	61	77	64
P+R Sécheron Autos	Rue Kazem-RADJAVI	8	1202	Genève	201	408	415	408
P+R Tuileries Autos	Route des Romelles	19	1293	Bellevue	3	47	37	100%
P+R Vailly Autos	Route de Chancy		1233	Bernex	231	227	268	231
P+R Bachel-Praille Autos	Route des Jeunes	93	1212	Grand-Lancy	249	184	197	197
P+R Tréfle-Bianc Autos	Chemin du Sapey	8	1212	Grand-Lancy	176	186	239	186
P+R Balaxert Autos	Route du Pas-de-l'Echelle		1255	Veyrier	40	56	82	56
P+R Balaxert Autos				237		300	237	79%
P+R Etoile Autos	Carrefour de l'Etoile	1	1227	Carouge GE	389	532	551	532
P+R Genève-Plage Autos	Quai de Cologny	1	1223	Cologny	868	857	881	868
P+R Ikea				31		100	31	31%
P+R Les Mouilles				43		34	93	43
P+R Moillesulaz Autos	Rue de Genève	150A	1226	Thônex	376	333	362	362
P+R P26				101		200	101	51%
P+R Sous-Moulin Autos	Route Blanche	9	1226	Thônex	831	835	885	835
Total général				4 067		5 183	4 558	88%

C:\Users\In\Downloads\Taux occupation P+R 2024 CTGC 2025-06-04.xlsx